

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signé par 2516 pétitionnaires

Désignation :

Résidentes et résidents de l'Île-des-Sœurs dans le comté de Verdun.

Les faits invoqués sont les suivants :

- Depuis plusieurs années, les résidents de l'Île-des-Sœurs ont manifesté leur volonté de ne plus être rattachés à Verdun, ou, depuis les fusions, à l'intérieur de l'arrondissement de Verdun;
- La meilleure façon de répondre aux besoins des résidents de l'Île-des-Sœurs est de créer l'arrondissement l'Île-des-sœurs;
- l'Assemblée nationale a le pouvoir d'accéder à cette demande en modifiant en conséquence la Charte de la Ville de Montréal;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons à l'Assemblée nationale du Québec la création de l'arrondissement l'Île-des-Sœurs.

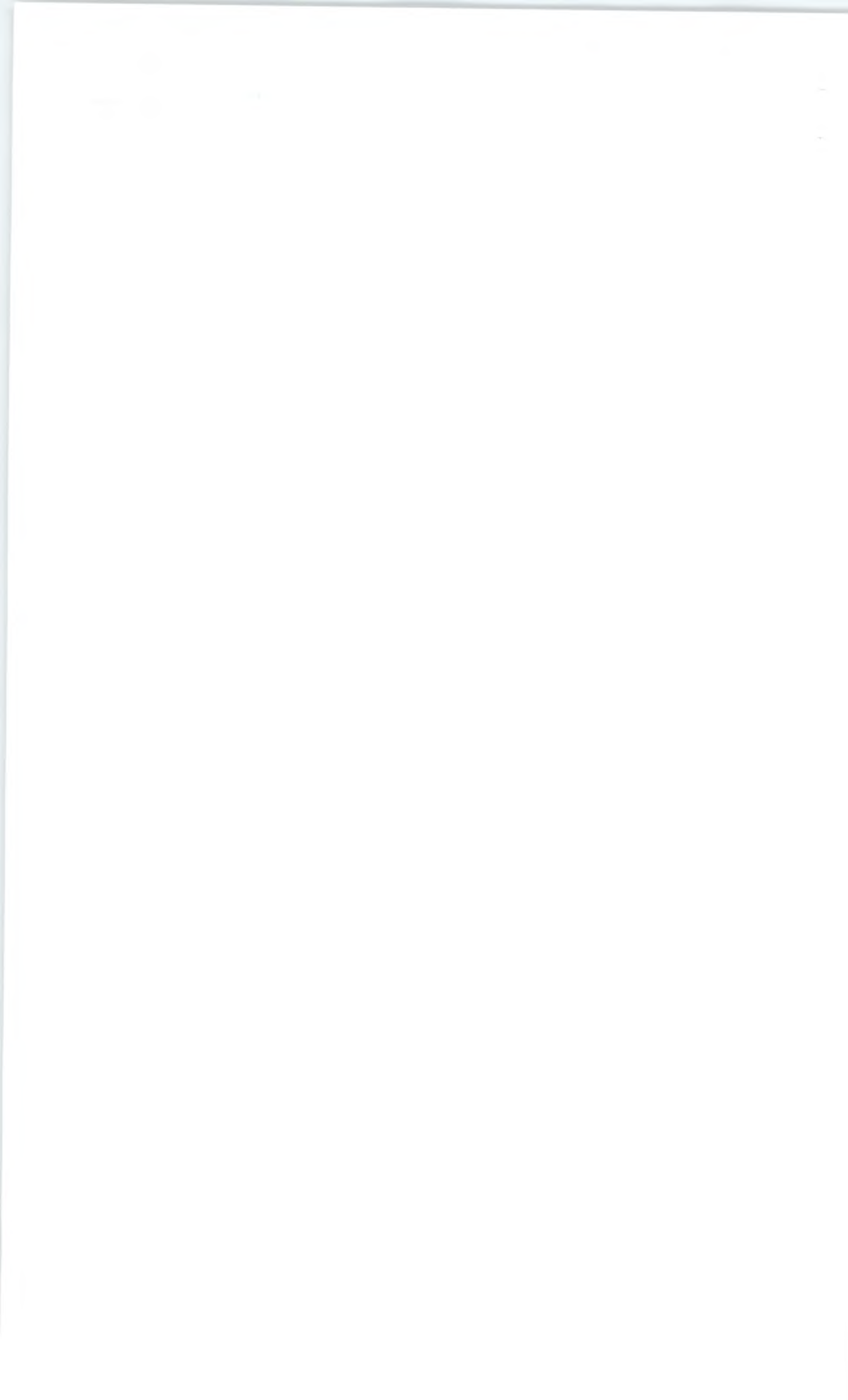
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

H. F. Gauthier

(Signature du député)

15 Dec 2003
(Date)





À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Attendu que, depuis plusieurs années, les résidants de L'Île-des-Sœurs ont manifesté leur volonté de ne plus être rattachés à Verdun, que ce soit à l'intérieur de la Ville de Verdun, ou, depuis les fusions, à l'intérieur de l'arrondissement de Verdun ;

Attendu que la meilleure façon de répondre aux besoins des résidants de L'Île-des-Sœurs est de créer l'arrondissement L'Île-des-Sœurs ;

Attendu que l'Assemblée nationale a le pouvoir d'accéder à cette demande en modifiant en conséquence la Charte de la Ville de Montréal ;

Les soussignés, résidants de L'Île-des-Sœurs, demandent à l'Assemblée nationale la création de l'arrondissement L'Île-des-Sœurs.

CRÉATION DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-DES-SŒURS

Depuis plusieurs années, les résidents de L'Île-des-Sœurs ont manifesté leur volonté de prendre leurs affaires en main, libres de toute attache avec la Ville de Verdun et, depuis les fusions, avec l'arrondissement de Verdun. L'Association des propriétaires de L'Île-des-Sœurs (APIDS) lance donc un appel à tous les insulaires : propriétaires, locataires, entreprises, syndicats de copropriété et autres afin qu'ils appuient ses démarches pour la création de l'arrondissement L'Île-des-Sœurs à l'intérieur de la nouvelle ville de Montréal.

L'Île-des-Sœurs est une entité géographique : elle est une île, séparée de Verdun par un bras du fleuve Saint-Laurent et elle représente 40 % de toute la superficie de Verdun. Mais elle est aussi une entité administrative; entre autres, elle a une dette séparée de celle de Verdun et représente une collectivité locale bien identifiée. En fait, l'Île et Verdun constituent des communautés différentes, aux intérêts souvent divergents, ne partageant que les liens administratifs d'appartenance à un même arrondissement. Les insulaires s'identifient à l'Île et non à Verdun et l'inverse est également vrai.

C'est sur le seul territoire de l'Île que l'on peut prévoir des développements importants ce qui fait qu'elle est en pleine croissance démographique contrairement à la terre ferme qui est impliquée dans une dynamique de réaménagement urbain qui amène un rajeunissement de sa population sans en augmenter le nombre. La population de l'Île (bientôt 18 000) se compare à celle d'arrondissements tels Dorval, Mont-Royal et Kirkland.

Alors que l'Île faisait partie de la Ville de Verdun, les insulaires n'ont jamais eu les services et les équipements communautaires auxquels ils avaient droit. La situation ne s'est pas améliorée depuis la création de l'arrondissement Verdun. Au contraire, avec les modifications apportées par la loi 29 et la disparition des districts électoraux pour l'élection des conseillers de ville, elle souffre d'un déficit de représentativité et elle est toujours sans contrôle sur les décisions qui la concernent en matière d'urbanisme et d'environnement.

Depuis la fusion des municipalités de l'île de Montréal, toutes nos taxes sont désormais versées à la nouvelle ville de Montréal, qui en vertu de sa Charte, doit établir un système de péréquation en faveur d'arrondissements moins nantis. Ainsi, l'arrondissement Verdun ne serait pas pénalisé par le fait que L'Île-des-Sœurs devienne un arrondissement.

L'APIDS croit fermement que la meilleure façon de répondre adéquatement aux besoins des insulaires est de créer l'arrondissement L'Île-des-Sœurs. Plus nous aurons recueilli d'appuis chez les insulaires, mieux nous serons entendus.

Pour en savoir plus, allez sur :

www.apids.ca

Pour nous appuyer :

Signez la pétition

ou

Selon le cas, remplissez la formule d'appui qui vous sera remise

À la Ville de Montréal et à l'Assemblée nationale,

Je demande la création de l'arrondissement L'Île-des-Sœurs I support the creation of the L'Île-des-Sœurs borough

Nom 1 : BARCELO Prénom : JULIETTE
(en lettres moulées)

Signature: Juliette Barcelo

Nom 2 : _____ Prénom : _____
(en lettres moulées)

Signature: _____

Nom 3 : _____ Prénom : _____
(en lettres moulées)

Signature: _____

Adresse: 90 BERLIOZ 1006 H3E 1N1
No civique Rue (App.)

Téléphone (facultatif): _____

Courriel (facultatif): _____

Date: 15 octobre 2003

Retournez la formule d'appui

par la poste: APIDS, C.P. 259, Mail Boxes Etc. 38 – 10 Place du Commerce

L'Île-des-Sœurs, (Québec) H3E 1T8,

ou par télécopieur : (514) 765-0203,

ou en la déposant dans le casier de l'APIDS chez Mail Boxes au centre d'achat

Le Campanile (ouvert de 8h30 à 18h00 en semaine, et de 10h30 à 15h30 le samedi),

AVANT LE 15 NOVEMBRE 2003

Comité de l'APIDS pour la création de l'arrondissement L'Île-des-Sœurs :
Juliette Barcelo 765-0412 - Alain Bossé 762-1461 - Marie Charland 766-2257
Emmanuel de Chancenotte 768-3275 - Pierre Galipeau 766-1438

